



# THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe



## Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?

Le gouvernement du Royaume-Uni a mis au point un dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s dans le cadre duquel les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille peuvent demander le statut de résident permanent (« *Settled Status* ») (autorisation indéfinie de séjour) ou de résident provisoire (« *Pre-Settled Status* ») (autorisation de séjour limitée), protégeant ainsi leur droit de résider, de travailler, d'étudier, etc. au Royaume-Uni après le Brexit.

### Qui peut postuler ?

Les ressortissants de l'UE, ceux de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, ainsi que les membres de leur famille (de toute nationalité) peuvent demander le statut de résident permanent ou celui de résident provisoire.

Si vous êtes dispensé des contrôles relatifs à l'immigration (par exemple parce que vous êtes un diplomate étranger ou un membre du personnel consulaire), vous ne pourrez pas postuler à ce dispositif.

### Devrais-je postuler si j'ai la double nationalité britannique ?

Les doubles citoyens britanniques ne peuvent pas demander le statut de résident permanent ou provisoire, car ils ont déjà un droit de séjour au Royaume-Uni en raison de leur nationalité britannique.

### Devrais-je postuler si j'ai la nationalité irlandaise ?

Les ressortissants irlandais ou les ressortissants irlandais ayant la double nationalité ne sont pas tenus de demander le statut de résident permanent ou provisoire. Ils continueront à bénéficier d'un droit de séjour indépendant de la législation de l'UE. Cependant, ils peuvent postuler s'ils le souhaitent.

### Devrais-je postuler si j'ai déjà la résidence permanente en vertu des règles actuelles de l'UE en matière d'immigration ?

Oui. Bien que vous puissiez utiliser votre statut de résident permanent pour prouver votre droit de résider, de travailler, d'étudier, etc. au Royaume-Uni jusqu'à décembre 2020 au



Participatory Status

**Advice Line: +44 20 7831 4276      Fax: +44 20 7862 5765**  
**e-mail: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)**  
Institute of Advanced Legal Studies, Room 505  
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR  
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of  
**advice** UK  
The voice of independent advice

Organisation No.  
N200600055



# THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

moins, après cette date, les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille n'auront le droit de résider, de travailler, d'étudier, etc. que s'ils ont un statut de résident permanent ou provisoire.

## Devrais-je postuler si je dispose d'un droit permanent d'entrée ou de séjour sur le territoire ?

Vous n'êtes pas obligé de postuler dans le cadre du dispositif *EU Settlement Scheme*, mais vous pouvez souhaiter échanger la carte d'entrée/de séjour illimité pour le statut de résident permanent. L'avantage du statut de résident permanent est que vous pourrez passer plus de temps en dehors du Royaume-Uni sans perdre vos droits. Un droit permanent d'entrée ou de séjour vous permet seulement de passer jusqu'à 2 ans d'affilée en dehors du Royaume-Uni, alors que le statut de résident permanent autorise jusqu'à 5 ans.

## Quels sont les critères pour postuler au statut de résident permanent ?

Le gouvernement a établi les bases sur lesquelles les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille pourront obtenir le statut de résidents permanent ou provisoire dans l'[Annexe sur les règles en matière d'immigration \(UE\)](#).

Les citoyens de l'UE et les membres de leur famille seront éligibles au statut de résident permanent si:

(A) il n'y a pas d'événement important qui les empêche d'obtenir le statut de résident permanent;

Un événement survient si

- à la date de la demande de statut de résident permanent, la personne qui fait la demande est absente du Royaume-Uni depuis plus de 5 années consécutifs; ou
- la personne qui fait la demande a fait l'objet d'une mesure d'exclusion, d'éloignement ou d'expulsion.



Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765  
e-mail: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)  
Institute of Advanced Legal Studies, Room 505  
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR  
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of  
**advice** UK  
The voice of independent advice

Organisation No.  
N200600055



# THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

(B) ils appartiennent à l'une des catégories concernées; et

Les catégories concernées sont:

- détention d'un document valide attestant de la résidence permanente ou la carte de résident permanent;
- être en possession d'une preuve valable de droit d'entrée ou de séjour illimitée au Royaume-Uni (par exemple, document d'immigration biométrique valide ou tampon sur le passeport);
- avoir commencé à résider au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020 et vivre au Royaume-Uni depuis 5 ans sans interruption au moment de la demande;
- vivre au Royaume-Uni pendant au moins deux tiers des années consécutives, en tant que travailleur salarié ou indépendant, et cessant cette activité pour cause de retraite, d'incapacité permanente de travail ou pour devenir travailleur salarié ou indépendant dans un autre pays de l'UE; et
- être membre de la famille de ressortissants de l'EEE relevant des catégories ci-

**Advice Line: +44 20 7831 4276      Fax: +44 20 7862 5765**

**e-mail: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)**

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Participatory Status

Member of

**advice** UK

The voice of independent advice

Organisation No.  
N200600055



# THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

	dessus.
(C) ils réussissent la vérification du casier judiciaire.	<p>Une personne peut se voir refuser sa demande en raison d'infractions pénales commises dans le passé (que ce soit au Royaume-Uni ou à l'étranger).</p> <p>Les infractions commises avant la date de sortie seront soumises aux règles de l'UE en vigueur en matière d'expulsion.</p> <p>Les infractions commises après la date de sortie seront soumises aux règles générales du Royaume-Uni en matière d'immigration, qui offrent une protection plus faible contre l'expulsion.</p> <p>Les infractions seront examinées au cas par cas et les demandes ne devraient pas être refusées pour des infractions mineures telles que des amendes pour excès de vitesse.</p>

## Qu'en est-il si je n'entre dans aucune des catégories énumérées ci-dessus ?

Si le ressortissant de l'EEE ou un membre de sa famille n'a pas droit au statut de résident permanent simplement parce qu'il n'a pas résidé au Royaume-Uni pendant une période continue de 5 ans (ou toute période pertinente définie dans les catégories ci-dessus), il sera alors éligible pour le statut de résident provisoire.

Le statut de résident provisoire autorise les ressortissants de l'EEE et les membres de leur famille à séjourner au Royaume-Uni pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date d'obtention (et leur permet de quitter le Royaume-Uni pendant une période maximale de 2 ans sans perdre ce statut). Toute personne ayant un statut de résident

**Advice Line: +44 20 7831 4276      Fax: +44 20 7862 5765**

**e-mail: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)**

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Participatory Status

Member of

**advice** UK

The voice of independent advice

Organisation No.  
N200600055



# THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

provisoire pourra faire une demande de statut de résident permanenté une fois qu'elle aura atteint 5 années de résidence continue.

## Où puis-je obtenir plus d'informations sur les critères d'éligibilité ?

Vous trouverez des informations supplémentaires sur chacune des catégories définies ci-dessus et sur la définition des membres de la famille dans nos notes d'information sur [*J'ai déjà une carte de résident permanent – de quoi ai-je besoin pour présenter une demande dans le cadre du dispositif EU Settlement Scheme ?*, *Je suis titulaire d'un droit d'entrée/de séjour permanent au Royaume Uni – de quoi ai-je besoin pour présenter une demande dans le cadre du dispositif EU Settlement Scheme ?* *J'étais un travailleur / travailleur indépendant mais pas pendant 5 années consécutives - de quoi ai-je besoin pour postuler dans le cadre du dispositif EU Settlement Scheme ?* *Je suis un membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE. Quel type de demande dois-je faire au dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?*]



Participatory Status

**Advice Line: +44 20 7831 4276      Fax: +44 20 7862 5765**

**e-mail: [info@airecentre.org](mailto:info@airecentre.org)**

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of

**advice** UK

The voice of independent advice

Organisation No.  
N200600055